

# Document

## L'espoir d'un procès exemplaire pour les victimes de l'amiante (15.04)

### **20minutes.fr – 12.04**

Après des années de combat, les victimes de l'amiante en France reprennent un peu d'espoir. Ce jeudi matin, s'est ouvert à Turin, en Italie, un procès pénal hors normes, le plus gros jamais connu sur l'amiante. Près de 2.900 parties civiles, anciens ouvriers ou simples habitants de plusieurs villes italiennes, sont présentes pour demander des explications aux anciens dirigeants d'Endernit, groupe suisse de matériaux de construction.

Ils sont accompagnés de quelque 300 Français, dont d'anciens salariés des filiales françaises d'Eternit. «Ce procès est un espoir pour nous, un espoir de voir la même chose en France», a expliqué à 20minutes.fr Alain Guérif, président de l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante (Andeva).

«Ici, l'ambiance est très émouvante. Les victimes pensaient que ça n'allait jamais arriver: ça fait 30 ans qu'ils se battent», raconte-t-il depuis Turin.

### Premières plaintes au pénal en 1996

En France, un procès de l'amiante tarde à venir. «Les premières plaintes au pénal ont été déposées en 1996. C'est vrai que ça prend du temps mais nous avons bon espoir que ça se précise dans les mois, les années à venir», assure Jean-Paul Tessonnière, avocat de plusieurs victimes de l'amiante qui se sont constituées partie civile.

Premier pas, un ex-dirigeant d'Eternit a été mis en examen en France fin novembre. Pour la première fois, les responsabilités d'un groupe, et non plus d'un seul établissement, sont mises en cause. Une avancée jugée extraordinaire par Me Tessonnière et pour les associations.

«Toucher leur cœur, leur dignité»

«Avec les jugements au civil, nous avons touché au portefeuille des responsables. Mais pas leur cœur, pas leur dignité», explique Alain Guérif. «On ne veut envoyer personne en prison. On veut des noms, des responsables, au niveau des entreprises mais aussi de l'Etat», Guy Plaetevoet, trésorier de la branche du Nord de l'Andeva, lui aussi victime de l'amiante.

Si un procès exemplaire se fait attendre, les procédures s'amoncellent. En 2008, deux anciens directeurs des Chantiers de France de Dunkerque ont été mis en examen pour homicide, blessures involontaires et non-assistance à personne en péril. La même année, une amende maximale de 75.000 euros avait été confirmée en appel contre Alstom Power Boilers, pour avoir continué à utiliser de l'amiante après l'interdiction en 1997.

### 100.000 victimes d'ici 2020

Malgré ces victoires, les combats restent nombreux. Notamment pour les indemnités, en chute libre depuis quelques années. Selon Ghislaine Plé, présidente de l'association Adavamas-CGT, une personne atteinte de plaques pleurales, maladie caractéristique de l'amiante, touche désormais environ 12.000 euros contre 28 à 40.000 il y a trois ans. «Les juges se rendent compte que les demandes d'indemnisation vont exploser dans les prochaines années et que ça va coûter très cher.»

Selon ses chiffres, entre 3.000 et 4.000 nouvelles victimes sont dénombrées chaque année. D'ici 2020, la France pourrait déplorer 100.000 victimes de l'amiante.